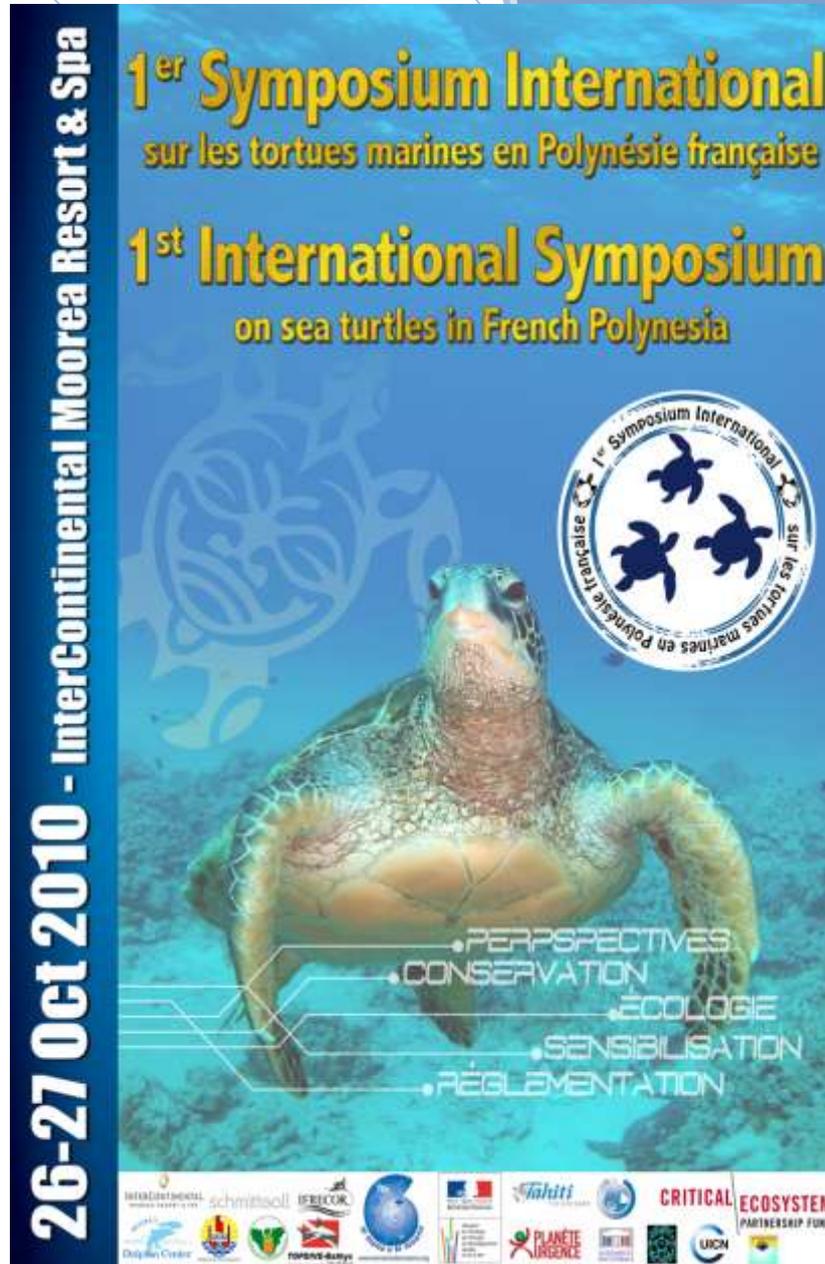


Rapport de synthèse

1^{er} Symposium international sur les tortues marines en Polynésie française



Par

Julien Vucher-Visin, *responsable du département étude de l'Institut de la Statistique de Polynésie Française*

Matthieu Petit, *chargé de mission en environnement de Te mana o te moana*

Sylvie Basseur, *directrice du Moorea Dolphin Center*

Décembre 2010

Avec le soutien financier principal de

**CRITICAL ECOSYSTEM
PARTNERSHIP FUND**



Autres Financeurs



Partenaires



Contexte du symposium

Le 1er Symposium international sur les tortues marines en Polynésie française s'est tenu les 26 et 27 octobre 2010 au sein de l'hôtel InterContinental Moorea Resort and Spa, sur l'île de Moorea. Il était organisé par l'association Te mana o te moana, avec le soutien principal du Critical Ecosystem Partnership Fund et du Ministère français de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer. Il a rassemblé une grande diversité d'acteurs composée d'associations locales, de centres de recherche, de représentants de pêcheurs, de représentants des communes, de services environnementaux, d'autorités locales ainsi que de scientifiques internationaux et de résidents engagés dans la protection de leur île.



Te mana o te moana

L'association Te mana o te moana (L'esprit de l'océan), membre de l'IUCN, reconnue d'intérêt général et agréée au titre du code de l'environnement polynésien, œuvre depuis 2005 pour l'étude et la protection du milieu marin et particulièrement celle des tortues marines.



Face à des actions non coordonnées, éparses et non liées à un plan commun de protection des tortues marines, Te mana o te moana a souhaité organiser un forum de concertation et de dialogue. Le 1er Symposium international sur les tortues marines en Polynésie française a été initié pour rassembler les acteurs locaux liés directement aux tortues marines dans le cadre d'un évènement participatif soutenu par l'expérience de scientifiques reconnus internationalement. Le symposium avait ainsi pour objectifs principaux :

- d'établir un bilan complet des actions déjà entreprises en Polynésie française dans le domaine de la conservation des tortues marines ainsi que des problématiques qui y sont liées (consommation et braconnage, destruction de leur habitat...)
- de définir les priorités locales en termes de conservation et de recherche sur les tortues marines
- d'aboutir à des propositions de plans de conservation faisant collaborer le plus grand nombre d'acteurs locaux et d'obtenir un soutien du Pays.



PROGRAMME

26 octobre 2010 : *Conservation des tortues marines en Polynésie française*

8h-8h30 : **Accueil**

8h30-9h00 : **Ouverture du Symposium**

Cécile Gaspar, Présidente de l'association Te mana o te moana

Liline Mahao, Elue municipale représentant M. Raymond Van Bastolaer, Maire de Moorea - Maiao

Christophe Giraud, Conseillère technique représentant M. Jules Ienfa, Ministre de la Santé et de l'environnement

Richard Tuheiava, sénateur de la Polynésie française

Eric Berthon, Secrétaire général du Haut-commissariat, représentant M. Adolphe Colrat, Haut-Commissaire de la Polynésie Française

9h00-9h30 : **Les tortues marines, symboles du patrimoine culturel polynésien**

Natea Montillier, Chargée de mission au Service de la Culture et du Patrimoine

9h30-9h45 : **Historique et situation des tortues marines en Polynésie française**

Miri Tatarata, Chargée de la biodiversité marine à la Direction de l'environnement

9h45- 10h30 **Actions des centres de protection et de présentation des tortues**

-Présentation des structures détenant des autorisations de détention de tortues marines et leurs objectifs (5 min)

Miri Tatarata, Chargée de la biodiversité marine à la Direction de l'environnement

- Le centre de soins de l'hôtel Le Méridien (20min)

Sébastien Goutenègre, Président de l'association Chelonia Polynesia

- La Clinique des tortues marines de Moorea (20 min)

Cécile Gaspar, Présidente de l'association Te mana o te moana

10h45-10h55 : **L'action du service des douanes face à la réglementation actuelle**

10h55 -11h45 : **Education à l'environnement et sensibilisation des communautés locales**

Sophie Gaugne, Biologiste et présidente de l'association Te honu tea

Vie Jourdan, Chargé de mission en éducation, association Te mana o te moana

11h45 -12h30 : **Visite de la Clinique des tortues marines et inauguration des locaux**

13h30-14h10 : **L'étude des pontes de tortues vertes : actions menées et résultats principaux**

- Suivis sur l'atoll de Tikehau et Mataiva. (20 min)

Sophie Gaugne, Biologiste et présidente de l'association Te honu tea.

- Suivis sur l'atoll de Tetiaroa et Maiao. (20 min)

Matthieu Petit, Chargé de mission en environnement marin, association Te mana o te moana

14h10-14h20 : Double programme de recherche sur les tortues marines de l'Archipel de la Société

Matthieu Petit, Chargé de mission en environnement marin, association Te mana o te moana.

14h20-15h00: **Témoignages : Pêche et traditions autour des tortues marines**
Pêcheurs insulaires

14h20- 15h : **Position du Pays relative à la gestion des tortues marines en Polynésie française**
Miri Tatarata, Chargée de la biodiversité marine à la Direction de l'environnement

15h15-17h30 : **Débat ouvert : situation des tortues marines en Polynésie française**

27 octobre 2010 : *Expérience scientifique internationale et perspectives de conservations locales*

8h00-8h45 : **Sea turtles conservation and studies in Hawaii – Studies in French Polynesia (Scilly-Mopelia)**
George H. Balazs, NOAA Pacific Islands Fisheries Science Center (Hawaii)

8h45-9h30 : **Diagnosing marine turtle population status and trends : integrating demography and abundance.**
Milani Chaloupka, IUCN Marine Turtle Specialist Group, Ecological Modelling Services (Australia)

9h30-9h45 : **Green Turtle Scoping Survey in French Polynesia.**
Karen Frutchey, NMFS Pacific Islands Region (Hawaii)

10h-10h45 : **Recherche et conservation des tortues marines à La Réunion. Accueil et sensibilisation du public.**
Stéphane Ciccione, Directeur du centre Kélonia (La Réunion)

10h45-11h30 : **SPREP's Regional Marine Species Programme.**
Lui Bell, Marine Species Officer, South Pacific Regional Environment Programme (SPREP)

11h30-12h15 : **Loggerhead turtles in South Pacific : a threatened species needing international cooperation**
Colin Limpus, Scientific councillor for marine turtles with the UNEP convention

13h30-14h15 : **Débat sur les projets, initiatives et plans d'actions internationaux pouvant être mis en oeuvre en Polynésie française**

14h30-16h15 : **Débat général sur le contenu du plan de conservation des tortues marines de Polynésie française tenant compte des spécificités locales: priorités, acteurs, collaborations...**

16h25-16h40 : **Synthèse et perspectives du 1er Symposium International sur les tortues marines en Polynésie française**

Liste des participants

Nom	Prénom	Nom	Prénom
AMARU	Colombani	LEONHARD	Sarah
ARAKINO	Michel	LEYDET	Anthony
ARAPARI	Mahai	LIMPUS	Colin
AUBANEL	Annie	MAHAO	Liline
BAGNIS	Hinano	MAHATIA	Josiane
BAILEY	Richard	MAONO	Djelma
BALAZS	George	MERY	Pierre
BELL	Lui	MEYER	Jean-Yves
BERTHON	Eric	MONTILLIER	Natea
BRASSEUR	Sylvie	MOORIA	Vavitu
BROTHERSON	Johnny	MOREZ	Bruno
BROVELLI	Thierry	MOROU	Léo
BUILLARD	Raimeho	MOROU	Marc
BURONFOSSE-BJAI		MOU	Karen
CHALOUPKA	Milani	MURPHY	Hinano
CHAN	Maxime	PANHEULEUX	Yann
CICCIONE	Stéphane	PAUTU	Faustine
CLARO	Françoise	PETIT	Matthieu
COLONNE	Vaitiare	PINCENIN	Guy
COULOMBE	Christian	PONZO	Nicolas
DAVIES	Neils	PONZO	Timeri
DEGAGE	Tutu	POROI	Elie
DURON	Sophie-Dorothee	REY	Jeannot
ERHEL	Pascal	RODERICK	George
FALCHETTO	Hélène	RURUA	Lee
FRENEY	Benoît	RUSSEL	Théodore
FRUTCHEY	Karen	RUTA	Miriata
GALIERO	Jeremie	SALMON	Tiarere
GASPAR	Cécile	SANGUE	Jemina
GAUGNE	Sophie	SORIA	Magali
GEOFFROY	Sylvie	TAPUTU	Elena
GIMBERT	Jacques	TAPUTU	Kevin
GIRAUD	Christophe	TAPUTU	René
GOURGUECHON	Laurent	TAPUTU	Teurua
GOUTENEGRE	Sébastien	TATARATA	Miri
HAMZA	Louise	TEHARURU	Sandrine
ISIDORE	Hiro	TEIHOTAATA	Punitai
JOURDAN	Vie	TEMATAHOTOA	Abinera
KARTNER	Alain	TEROI	Vaea
KELLEY	Christiane	TEPAHAUAITAIPARI	Heinui
LAGANT	Anthony	TOROMONA	Rudolph
LAI LAU	Matahiapo	TUHEIAVA	Richard
LALLEMANT	Raimana	VAIRAAROA	Howard
LAU	Larissa	VERDUCCI	Magali
LE BIHAN	Onyx	VUCHERE-VISIN	Julien
LECLERC	Nicolas		

Liste des institutions représentées

Agence des aires marines protégées
Institut de la Statistique de Polynésie française
Association Chelonia Polynesia
Association des pêcheurs de Moorea
Association Paea no te ora
Association PGEM de Moorea
Association Pu Atitia
Association Tama te ora
Association Te honu tea
Association Te mana o te moana
Association Tetiaroa Society
Centre Kélonia (La Réunion)
Commune de Moorea Maiao
Commune de Fakarava
Centre de Recherches Insulaires et Observatoire de l'Environnement (CRIOBE)
Direction de l'Environnement de Polynésie française
Ecological Modelling Services (Australia)
Fondation Hibiscus Tahaa
GIE Moorea Tourisme
Groupe Tortues marines France
Haut-Commissariat de Polynésie française
Heremoana Consulting
Ifrecor Polynésie
InterContinental Moorea Resort and Spa
InterContinental Thalasso spa Bora Bora
Ministère de la santé et de l'écologie de Polynésie française
Ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche de Polynésie française
Ministère du tourisme et des transports aériens internationaux de Polynésie française
Moorea Dolphin Center
Museum d'Histoire Naturelle de Paris
National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) (Hawaii)
Pacific BeachComber SA
Planète Urgence
Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE)
Sénat
Service des Douanes de Polynésie française
Service des Phares et balises
Service de la Culture et du Patrimoine
SINP Mer
The Brando
UC Berkeley Gump Field Station
UNEP Convention



Les discours des officiels



Madame Liline Mahao, adjointe au maire de Moorea rappelle la fragilité de l'espèce et l'urgence à mieux la connaître et la protéger. Elle assure le soutien de la municipalité, de la même manière que la commune s'était engagée dans la mise en place du PGEM. Elle salue l'organisation de ce colloque et lui reconnaît une importance capitale. La représentante du maire met l'accent sur la nature mythologique de la tortue en Polynésie Française et sa fonction symbolique. Autrefois, elle était également un apport de protéines indispensable mais aujourd'hui, face au danger de disparition de l'espèce, elle attend de ce premier colloque des propositions d'actions.



Monsieur Christophe Giraud, représentant le ministère de l'environnement, salue lui aussi l'initiative de te mana o te moana pour l'organisation de cette rencontre régionale et internationale. Pour lui, il y a un intérêt scientifique, environnemental, social, culturel et éducatif. Il ajoute qu'il est du devoir de chacun de contribuer à la sauvegarde de l'espèce et que tout citoyen a le droit de participer à cette protection. Il rappelle les textes protégeant les tortues marines et les dérogations prévues, incluant déjà des quotas sous certaines conditions, et même des programmes d'élevage possibles. Il constate un hiatus entre usage et souhait de protection. Il se demande si il faut repenser les outils règlementaires, voir une réglementation plus globale, retrouver les usages culturels liés au sacré, donner la pleine responsabilité à la population avec un *rahui* adapté au 21ème siècle. Selon lui, il faut maintenir l'équilibre entre usages et développement durable pour laisser un héritage noble aux enfants.



Monsieur le sénateur Richard Tuheiava remercie les participants et félicite l'initiative de te mana o te moana. Il suppose qu'on pourrait se demander pourquoi la présence d'un sénateur représentant l'Etat français à ce colloque, alors que la réglementation est de compétence territoriale. Il fait remarquer la pluridisciplinarité des parties présentes et ajoute que les élus et les décideurs sont concernés, surtout ceux qui respectent la diversité et notamment jusqu'au plus haut niveau de l'Etat. Pour lui, c'est l'affaire de tous. Puis, il insiste sur le fait que 2011 sera l'année de l'outremer, une vitrine pour la biodiversité, le patrimoine, la culture et l'occasion pour la Polynésie de se mettre encore plus en avant. Il évoque ensuite la fonction culturelle, spirituelle de la tortue en Polynésie Française par un clin d'œil politique, devant une communauté locale attentive. Dans les temps anciens, la tortue marine, au même titre que d'autres signes de la nature, permettait aux voyageurs océaniques de retrouver leur chemin. A son avis, par les temps qui courent, il serait intéressant de fixer une symbolique autour de la tortue "D'où vient-on ? Où le *fenua* va-t-il?" Le sénateur rappelle à quel point, à son avis, le lien entre les insulaires et la nature est sacré, il en a eu la démonstration lors des ateliers de l'Unesco qui regroupaient les peuples du Pacifique. Il conclut par une citation de David

Susuki, scientifique canadien auteur d'un ouvrage "Equilibre sacré" qui dit en substance que "ce qui est sacré est plus susceptible d'être respecté".



Monsieur Eric Berthon, représentant du Haut Commissariat salue les participants puis constate qu'effectivement une réglementation existe depuis longtemps mais ne suffit pas, faute de moyens, de sanctions et de surveillance. Il estime que la cause principale de la baisse de la population des tortues marines est le braconnage qui sacrifie des milliers d'individus. Il ajoute que les données sont insuffisantes et qu'il faudrait compléter les études existantes par de nouvelles campagnes de marquage. Il ajoute que l'ouverture de la pêche à la tortue marine, donnerait une mauvaise image du pays, à travers la presse et internet, comme ça a déjà été le cas pour les ailerons de requins. La Polynésie serait accusée de passivité. Il remercie le mana o te moana d'avoir organisé ce symposium qui doit permettre aux acteurs d'échanger, de comparer leurs opinions et aboutir à de nouvelles propositions concertées, de parvenir à l'élaboration d'un document stratégique. Il est convaincu que pour atteindre l'objectif d'un développement durable, il faudra définir un plan d'actions stratégique de la mer et du littoral, sur lequel l'Etat et le Pays s'engageraient. Y inscrire la protection de la tortue marine serait une image forte pour la population.

Résumé des présentations et débats

Les tortues marines de Polynésie

En Polynésie Française, 5 espèces de tortues marines sont représentées :

- la tortue caouanne (*Caretta.caretta*),
- la tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*),
- la tortue luth (*Dermochelys coriacea*),
- la tortue olivâtre (*Lepidochelys.olivacea*)
- la tortue verte (*Chelonia mydas*)

Les tortues vertes et les tortues imbriquées sont les plus souvent rencontrées en Polynésie française mais la tortue verte reste la seule espèce consommée pour sa chair.

Culture et traditions polynésiennes autour de la tortue marine

Dans la mythologie polynésienne, la tortue marine tient une place importante dans les mythes et légendes locales. Elle est ainsi décrite comme un animal sacré créé par « TUMOANA-URIFA » et son épouse « RIFARIFA », premier habitant de l'île de Raiatea, berceau de la civilisation polynésienne.

Les tortues étaient considérées comme l'émanation des puissants dieux de l'océan. Leur capacité à migrer sur des milliers de kilomètres leur a valu une place d'honneur lors des traversées transpacifiques des navigateurs polynésiens. En suivant ces animaux migrants, ils augmentaient leurs chances de trouver une terre. Entre les grands voyageurs qu'étaient les anciens Polynésiens, et les tortues, un lien fort s'est créé. Pour accentuer la sacralité de la tortue et lui conférer la dimension religieuse qui s'imposait, les Polynésiens ont donc réalisé à son effigie de nombreuses gravures sur pierre ou pétroglyphes. On les trouve essentiellement dans les îles de la Société, aux alentours des *marae*, ainsi que dans l'archipel des Marquises.

De plus, la tortue représente, pour les Polynésiens, le symbole du passage entre le monde des vivants et le monde des morts. La tortue, bien que sacrée, était pêchée et consommée selon des rites particuliers, et respectée de part sa fragilité. Les habitants des temps anciens considéraient que les tortues qui venaient pondre étaient envoyées par les ancêtres, qui, dans l'au-delà, élevaient les tortues et les relâchaient pour en faire cadeau à leurs descendants. Ces tortues devaient être mangées selon un rituel de sorte à faire plaisir et honorer les ancêtres, qui ensuite enverraient d'autres tortues pour les saisons prochaines.

En Polynésie, la tortue était consommée partout, mais pas par tout le monde. Aux Tuamotu, seuls les anciens y avaient droit, alors que dans les autres archipels c'était le menu des familles royales (*Arii*). Il était interdit de consommer cette chair pour les autres (*Tapu*), sous peine de mise à mort.

Cet interdit religieux a été levé par le roi Pomaré V dans les années 1890, sous la pression des missionnaires et avec l'arrivée du catholicisme. Ainsi, avec la levée du *Tapu*, la consommation de tortue devint populaire et coutumière, répondant à l'attrait des Polynésiens pour cette viande.

Devant cet accroissement de la demande, les polynésiens ont modifié leurs techniques traditionnelles de pêche, et sont passés d'une technique à mains nues ou une tortue sur dix était pêchée, à des techniques plus productives, plus rentables.

Celles-ci (fusil, appât par les femelles, braconnage des nids...) menaçant d'impacter fortement la population des tortues ont conduit à une modification de la législation.

Règlementation actuelle

Depuis plus de 30 ans, la chasse à la tortue et sa commercialisation, sont fortement réglementées en Polynésie française. Le 1^{er} texte polynésien restrictif sur les tortues date de 1971, avec la délibération n°71-209 du 23 décembre qui autorisait la pêche des tortues vertes supérieures à 65 centimètres, la fixation de quotas et des dérogations possibles pour raisons scientifiques. La non-application de cette réglementation et la diminution des stocks poussera la Polynésie Française à revoir et durcir sa réglementation.

Selon la loi du 13 juillet 1990, Délibération n°90-83 AT, "sont interdits : le transport, la détention, la collecte des œufs de tortues marines, la capture à terre ou en mer, la taxidermie, la commercialisation, l'importation et l'exportation de toute tortue marine". Cette loi prévoit des dérogations à des personnes morales et physiques à des fins de recherche, pour l'aquariophilie sur le territoire répondant aux besoins éducatifs et touristiques.

Cependant, le braconnage et la consommation de viande de tortue continuent à large échelle. Ainsi, les douaniers tahitiens saisissent plusieurs fois par an de la viande de tortue: 12 kilogrammes en novembre 2009, 8 kilogrammes en avril 2010, 112 kilogrammes au mois d'août à Tetiaroa, etc. Les saisies par année ainsi que les moyens mis en œuvre par le Service des douanes ont été présentés.

Année	Type de réglementations et numéro	Contenu ou thématique de la réglementation
1971	Délibération n° 71-209	Réglemente la pêche de la tortue verte.
1990	Délibération n° 90-83 AT	Interdit le transport, la détention, la collecte des œufs, la taxidermie, la capture à terre ou en mer, la commercialisation et l'importation ou l'exportation de toute partie ou tout produit provenant de la tortue verte, de la tortue imbriquée, ou de la tortue luth à l'état vivant ou mort. Les dérogations sont accordées par le ministre chargé de la mer.
1991	Arrêté n°1156 CM	Autorise exceptionnellement la capture des tortues marines, de leurs œufs ainsi que leur détention à des fins scientifiques.
1992	Arrêté n°1230 CM	Classe les atolls de Scilly et Bellinghausen en réserve territoriale.
1994	Arrêté n°435 CM	Autorise l'aquariophilie de tortues marines répondant aux besoins éducatifs et touristiques.
1996	Arrêté n°1460 CM	Approuve la charte de la réserve territoriale de Scilly et Bellinghausen.
2002	Délibération n°2002-77-APF	Modifie la délibération n°90-83 AT, les dérogations sont désormais accordées par le Président du gouvernement de la Polynésie française ou par un ministre habilité à cet effet.
2003	Arrêté n°1843 CM	Crée le code de l'environnement de la Polynésie française et modifie le code de l'aménagement de la Polynésie française.
2004	Arrêté n°410 CM	Adopte le plan de Gestion de l'Espace Maritime de l'île de Moorea
2007	Arrêté n°932 CM	Adopte le Plan de Gestion de l'Espace Maritime de la réserve de biosphère de Fakarava.
2007	Arrêté n°976 CM	Adopte le Plan Général d'Aménagement de la réserve de biosphère de Fakarava.
2007	Arrêté n°1811 CM	Crée le comité de gestion de la réserve de biosphère de Fakarava.
2008	Arrêté n°306 CM	Applique également la délibération n°90-83 AT à la tortue caouanne et à la tortue olivâtre.

La recherche scientifique

Il existe extrêmement peu d'études menées sur les tortues en Polynésie, ce qui donne très peu d'indications sur les effectifs actuels, les migrations ou la reproduction. Ce manque crucial de données et d'études scientifiques rend difficile la mise en place de plans de conservation efficaces.

Quelques études et tentatives de préservations des nids sont menées chaque année mais sur des zones relativement petites au regard de l'immensité des territoires de ponte. Les données recueillies sur les îles de Tetiaroa, Tikehau, Mataiva et Maiao ont été présentées.

Les actions et initiatives de conservation

Les principales actions menées par le Pays pour la conservation des tortues marines ont été les suivantes :

- Le classement des atolls de Scilly et Bellinghausen en réserve naturelle en 1992. Ces deux atolls sont considérés comme les plus grands sites de pontes de tortues vertes de Polynésie. Ce classement, qui permet dans chaque périmètre de protection d'interdire les activités de pêche et de collecte, la navigation et le stationnement de tout navire non autorisé, et plus généralement toutes activités préjudiciables à la protection des ressources naturelles de la réserve, répond à un souci de renforcement de la protection des sites de ponte de tortues marines mais correspond aussi plus généralement à la protection d'écosystèmes riches et uniques.
- Les essais d'élevage menés des années 70 aux années 90. Plusieurs tentatives d'élevages de tortues ont eu lieu en Polynésie Française, mais elles ont toutes été abandonnées pour des problèmes de rentabilité (SPE (1971 -1972), IFREMER (1982-1983), EVAAM (1985, 1990)). Une étude récente de faisabilité d'élevage, commandée par la Direction de l'Environnement a confirmé la non rentabilité des élevages.
- Le financement d'associations, de programme de recherche et l'organisation de missions d'inventaires et de repérages des sites de ponte (Tupai, Mopelia, Scilly,...)
- Des actions de communication et de sensibilisation de la population, des scolaires et des touristes.

Des initiatives privées, le plus souvent réalisées par des associations environnementales ont également vu le jour. Dans la majorité des cas, elles associent protection et recherche sur les tortues marines au développement de l'écotourisme (visite des centres de soins, parrainage de tortues, participation à des missions de suivi,...) et à la sensibilisation des scolaires (programmes éducatifs, réalisation de supports pédagogiques,...). Voici quatre exemples d'initiatives privées présentées lors du symposium :

- **Le centre de protection des tortues marines du Méridien Bora Bora.** Créé en octobre 2000, le centre de Bora Bora recueille les tortues marines malades, blessées ou saisie par les autorités avec pour objectif leur réhabilitation et leur relâche dans le milieu naturel. Le centre est géré par l'association Chelonia polynesia. La majorité des pensionnaires appartiennent aux 2 espèces de tortues marines les plus communes en

Polynésie française : la tortue verte et la tortue imbriquée. Un complexe éco-touristique axé sur la protection du milieu marin est en projet.

- **La Clinique des tortues marines de Moorea** créée en février 2004, au sein de l'hôtel InterContinental Moorea Resort & Spa, avec l'aide et le soutien financier du Ministère en charge de l'environnement durant les premières années, dans le cadre d'un programme général de sauvegarde des tortues marines en Polynésie française. La Clinique des tortues marines, gérée par l'association Te mana o te moana au sein de laquelle travaillent des biologistes et vétérinaires, recueille et soigne les tortues malades, blessées, mutilées ou saisies par les autorités. Depuis sa création, 161 tortues marines ont été accueillies et 70 ont été relâchées. Elle ne bénéficie plus d'aucun soutien financier du Pays.
- **La Fondation Hibiscus pour la protection des tortues marines à Tahaa** a été créée en 1993, par une famille de Tahaa, travaillant dans le tourisme, afin de contribuer à la préservation de l'espèce. La démarche singulière, de cette fondation, consiste à racheter aux pêcheurs des tortues attrapées dans les parcs à poisson et de les faire parrainer par des touristes avant de les relâcher en mer. Cette initiative aurait permis de soustraire plus de 1 400 tortues aux pêcheurs.
- **Expérience de la famille TAPUTU** : La famille TAPUTU occupe les atolls de Scilly et Mopelia. Scilly est une réserve territoriale et ses habitants ont partagé leur expérience et leurs savoirs ancestraux, ainsi que leur implication à élever et relâcher de jeunes tortues, et cela depuis 20 ans.

La chasse et la consommation de tortue : une tradition illégale ?

Aujourd'hui, le braconnage se rajoute aux autres menaces anthropiques dont est victime la tortue (perte de leur habitat, pollution, collisions avec les embarcations,...) et aux menaces naturelles (prédation, variation du climat,...). Le braconnage constitue toutefois l'une des principales menaces sur les tortues marines de Polynésie française. Voici les points de vue de différents participants concernant cette pratique *tapu* et pourtant omniprésente dans la société polynésienne contemporaine ainsi que sur la protection des tortues au sens plus large :

A la veille de la course Hawaiiiki nui à Bora Bora, tout le monde sait l'intensification de la pêche à la tortue au large de Bora Bora. C'est devenu « le festival de la tortue », les roulottes vendent des plats de tortues cuisinés.

Autrefois il n'y avait pas d'intérêt à protéger les tortues puisque chaque année elles revenaient pondre. D'après les principes qui nous ont été inculqués, la nature doit être respectée et aujourd'hui l'argent dirige tout. Je suis né pêcheur et je n'ai fait que ça. Aujourd'hui, les pêcheurs sont jugés responsables mais que font les décideurs devant la destruction du littoral ?

Autour de Bellinghausen, des tonnes de viande de tortue sont pêchées, il y a des nuées de poti marara et jamais de contrôle. Un conseil aux douaniers, ne jamais s'annoncer, ni se faire voir et passer très au large à l'ouest de Raiatea pour ne pas se faire repérer.

Je mange de la tortue. J'aimerais savoir comment je peux en consommer sans être hors la loi. Je ne veux pas perdre mes habitudes alimentaires, elles ont fait de moi ce que je suis aujourd'hui. Je ne veux pas que ma coutume ne devienne que mon histoire.

Je suis un ancien pêcheur de tortues et je suis conscient de la nécessité de les protéger. Mais tout acte ou toute parole doit bien être retranscrit en tahitien pour qu'il n'y ait pas de malentendus possible, comme avec le PGEM de Moorea.

Aujourd'hui, j'ai vu deux mondes s'affronter. D'un côté, l'alibi culturel est souvent utilisé et de l'autre des scientifiques qui ne se posent pas assez souvent la question de l'homme. Mon analyse est qu'il y a deux Polynésies : Une société de consommation à Tahiti, Moorea et Bora Bora et une deuxième, tournée vers ses traditions et vers la mer. Comment différencier braconnage de masse et pêche traditionnelle dans ce contexte ?

En novembre, alors que c'est la saison de ponte, on constate que les tortues ne viennent plus à Moorea. Le dieu de la mer Ruahatu nous en veut, il nous a retiré cet animal de pouvoir (mana). Peut-être parce que nous n'avons pas respecté le rahui.

Nous devons adopter 2 grilles de lecture, celle des scientifiques et celles des autochtones avec la culture polynésienne. Les 2 partis ont, en dépit des divergences, un but commun, la préservation de la biodiversité, une gestion durable des ressources naturelles. Par conséquent, les natifs doivent entendre les besoins des populations et les natifs doivent accepter le soutien des scientifiques.

Nous avons renoncé au cannibalisme mais laissez-nous manger de la tortue verte. Pourquoi en faire un être humain, pour nous c'est une proie, une chair comestible.

La tradition ne dissociait pas la terre de la mer, la loi française si. Il faut donc 2 gestions une sur terre pour la ponte et une en mer. Comment contenter tout le monde quand il y a tant d'associations diverses chargées de la préservation de diverses espèces végétales ou animales ?

Je regrette que les autres intervenants tels que la Diren soient partis au moment des débats, nous devons être tolérants et constructifs sur la problématique de la tortue, nous ne sommes pas des ennemis.

Le rôle des associations de protection des tortues est d'agir en accord avec le plan de conservation proposé par le Pays. Mais, il faudrait pour cela que ce plan de conservation soit élaboré avec ces mêmes associations ainsi que l'ensemble des acteurs locaux et qu'il soit partagé.



Une annonce qui crée la confusion

Au cours du symposium, la Direction de l'environnement, constatant l'inefficacité et le non respect de la législation en vigueur, se traduisant probablement par une baisse des effectifs de tortues, propose une modification des textes et une approche différente de la préservation des tortues.

Solutions proposées :

- *Établir des quotas par île, en partenariat avec les communes, la population, les associations et le Pays, pour la consommation par la population à titre gracieux et communautaire.*
- *Les communes seront chargées de l'ouverture et de la fermeture de la pêche, du choix des pêcheurs et de la surveillance des opérations.*
- *La période de pêche et de consommation sera limitée dans le temps.*

Contres parties attendues des communes :

- *Respect des quotas.*
- *Abattage avant dépeçage : bonnes conditions sanitaires.*
- *Partage communautaire des tortues pêchées sous quotas. Aucun morceau de viande de tortue ne devra quitter l'île où elle a été pêchée.*
- *Vente interdite.*
- *Contrôle des quotas par les communes.*
- *Participation des communes aux programmes de conservation, de marquage, d'identification et de suivi des sites de ponte.*

Sanctions :

- *Toute infraction entraînera l'arrêt immédiat de la pêche autorisée dans le cadre des quotas fixés.*
- *Excepté les quotas de pêche autorisés, la réglementation reste inchangée. La lutte contre le braconnage continue."*

Cette annonce faite au cours du séminaire a évidemment concentré les débats entre les participants (consommateurs de tortues, scientifiques, pêcheurs, société civile) mais n'a pu être détaillée dans ses modalités par la Direction de l'environnement qui n'a pas participé aux débats. Cette approche, qui semble avoir manqué de concertation, a eu le mérite d'ouvrir les débats et de faire réfléchir à d'autres façons de préserver la tortue.

Cette proposition a fait l'objet d'une vive réaction d'une grande partie de la population (intellectuelles, culturelles, politiques, pères et mères de famille..) et, dans les jours qui ont suivi, des pétitions sur internet ont circulé et un lobby international s'est exercé. Notamment, la mise en œuvre de cette proposition a été jugée par de nombreux détracteurs comme difficilement intégrable dans les stratégies de développement touristique de la Polynésie (biodiversité, éco destination,...) alors que pour la clientèle, la tortue reste un animal symbolique qu'il faut préserver. Certains scientifiques présents ont, eux, fait part d'un manque de compréhension vis-à-vis de l'ouverture de quotas sans aucune connaissance de l'état actuel des populations ni de leur évolution.

Suite à ces mouvements d'opinion, une déclaration du président de la Polynésie Française et de l'ensemble de son gouvernement a affirmé qu'aucun projet visant la libéralisation de la chasse et la consommation de la tortue en Polynésie Française n'avait été étudié, ni validé par le gouvernement. Cette déclaration a d'ailleurs rappelé le rôle fondamental de cette espèce pour l'équilibre de l'écosystème, mais également pour la bonne santé de notre industrie touristique. Le conseil des ministres s'inscrit au contraire dans une forte volonté de protéger cette espèce en voie de disparition, telle qu'en témoigne la réglementation actuelle en la matière.

Cependant, le gouvernement a reconnu également que la politique protectionniste menée jusqu'à aujourd'hui n'a pas su porter ses fruits. Il souhaite ainsi engager le dialogue avec les spécialistes scientifiques, les usagers de la mer et les défenseurs de la tortue marine, pour identifier ensemble le meilleur moyen de la protéger et de favoriser l'accroissement de sa population dans nos eaux. En attendant une éventuelle évolution de la législation en la matière, la réglementation actuelle reste en vigueur, exposant tout contrevenant aux sanctions prévues par la loi.

Et ailleurs ? Quelle approche, quel regard...

Dans le Pacifique,

Les pays du Pacifique ont tous clairement intérêt à chercher ensemble des solutions aux problèmes communs, qu'il s'agisse du changement climatique ou de la préservation de la tortue, en parlant d'une même voix, afin de mieux se faire entendre sur les tribunes internationales qui traitent de ces questions et de trouver des solutions qui doivent être forcément être globales.

Dans le cadre de son programme d'action sur la préservation des espèces, le PROE s'est spécifiquement attaché à la tortue. Dans ce cadre, un symposium sur la biologie et la conservation des tortues marines a eu lieu à Brisbane (Australie), du 14 au 19 février 2009. Le symposium a notamment permis d'aborder des thèmes tels que le renforcement de la communication et l'établissement de réseaux à l'échelle locale, régionale et mondiale. Il visait à créer des liens entre les communautés et à doter les décisionnaires de tous niveaux des informations les plus récentes issues de la recherche sur les tortues marines et des programmes de conservation.

Ainsi un plan d'action, quadriennal (2008-2012) a pour objectif la préservation des tortues est mis en œuvre en intégrant les coutumes et des traditions des habitants.

THEMES	OBJECTIFS
Collaboration et partenariat	Accroître les partenariats et les collaborations dans le management et la conservation des tortues.
Menaces	Améliorer la gestion et la protection des tortues marine dans leurs habitats en réduisant les menaces (braconnage, pêche..)
Renforcement des moyens	Améliorer la préservation des tortues en les connaissant mieux (bagage, suivie des pontes) et sensibiliser en éduquant les populations à ces problèmes et à la démarche scientifique
Education et sensibilisation	Développer et fournir une assistance pour les programmes de sensibilisation des populations
Réglementation	Développer une approche globale dans la réglementation en prenant en comptes les connaissances traditionnelles et en développant des aires maritimes protégées
Traditions et coutumes	Intégrer les cultures locales à la mise en place d'un plan conservation cohérent
Développement durable	Promouvoir la protection des lieux fréquentés par les tortues (aménagement du territoire)
Système d'information	Mettre en place une base d'information sur le stock de tortues, les pontes, etc.. pour l'ensemble du Pacifique
Recherche	Donnez les moyens aux scientifiques de pouvoir dénombrer, identifier, surveiller les tortues



- **Hawaï** (George H. Balazs) : les problèmes rencontrés en Polynésie Française ressemblent à ceux qu'a connus Hawaï dans les années 70 avec des conflits opposant pêcheurs et scientifiques suite à l'interdiction de commercialisation. Le seul moyen de pacifier les relations a été le partage des émotions entre les parties, la sensibilisation des enfants, une meilleure connaissance des tortues tout en laissant sa place aux traditions. La science et la bureaucratie doivent garder un lien avec la population. La science doit avant tout être un outil au service des populations. Toutefois, la réglementation y est respectée, les contrevenants sont sanctionnées et les populations de tortues vertes sont en forte progression démographique.



- **Australie et Malaisie** (Colin J. Limpus) : En Australie, la pêche à la tortue existe depuis des milliers d'années. Au 18^{ème} siècle, il existait même une industrie d'exportation de viande de tortue qui a décimé les tortues et a finalement été interdite en 1950. Cette réglementation a fait l'objet d'une « spécificité » avec une autorisation pour les aborigènes de prélever des tortues, comme ressources culturelles, mais pas comme ressources marchande. Ainsi, ce travail quotidien avec les pêcheurs et les populations locales aura permis de préserver les stocks.

En Malaisie, dès 1978, plusieurs tentatives de sensibilisation sur la récolte des œufs ont été mal acceptées par les Malaisiens qui voyaient dans ce travail un refus de leurs traditions. Ces travaux n'ont pas pu se poursuivre, et alors que l'on comptait 2 000 tortues luth pondre par an, on n'en compte plus qu'une en 2010. Aujourd'hui, tous le monde est perdant car il n'y a plus d'œufs ni de tortues.



- **Australie** (Milani Chaloupka) : les travaux de recherche doivent porter sur la mesure, le rôle et les migrations des tortues. On peut avoir une conservation de la ressource, mais il faut se concentrer sur les vrais problèmes. L'exemple australien, nous montre que l'on peut, avec un dialogue et une méthodologie de travail, consommer et protéger. La science peut aider à avoir une conservation durable et doit être un partenaire, un outil de responsabilisation.



- **Samoa** (Lui Bell) : Dans la culture samoane, la tortue est un animal sacré (comme en Polynésie Française). Les communautés locales ont le sentiment que la réglementation contraignante sur la pêche à la tortue leur enlève de la ressource. En effet, il n'y a que quelques pêcheurs qui sont habilités à pêcher la tortue. Le programme de conservation, qui s'inscrit dans une plan d'action régional n'interdit pas le prélèvement mais prône un prélèvement régulé.



- **La Réunion** (Stéphane Ciccione) : En 1977, alors que les tortues n'étaient pas encore classées dans la liste des espèces protégées, un élevage utilisant la technique du *ranching* a été créé. Les tortues étaient prélevées à la naissance, et élevées en bassin de 3 à 6 ans avant d'être commercialisées (viande, cuir, bijoux). Puis, il y eut une polémique en 1981 sur la légitimité de cet élevage d'une espèce qui venait de rentrer dans la liste des espèces protégées. L'investissement était énorme, les pathologies peu connues et les taux de mortalité très variables. L'élevage était déficitaire. En terme de communication, l'élevage avait une mauvaise image en Europe où les populations n'ont pas la même vision que les iliens. Il a rencontré une forte opposition. Cependant il a permis la mise en place d'un plan de conservation.

Les recommandations des scientifiques internationaux

Nous souhaitons féliciter Te Mana O Te Moana pour l'organisation de cet important symposium sur les tortues marines en Polynésie Française.

Nous soulignons que des sites de ponte d'intérêt régional sont présents en Polynésie Française et que la tortue marine continue de tenir une place importante dans la culture polynésienne.

Nous encourageons la protection et un usage raisonné des tortues marines, de leurs œufs et des sites de ponte dans toute la Polynésie française.

Nous souhaitons que les propositions suivantes soient prises en compte :

- *Réaliser des supports d'information et de sensibilisation en français et en polynésien,*
- *Promouvoir le suivi des populations de tortue en s'appuyant sur les communautés locales par l'échange d'expérience et la formation,*
- *Mettre en place une étude des sites de ponte par capture-marquage-recapture pour obtenir une évaluation robuste des taux de survie, de la reproduction et du recrutement, de l'abondance des populations et des paramètres de reproduction tel que le nombre moyen de nids pour les tortues vertes en Polynésie française,*
- *Promouvoir les bonnes pratiques pour garantir que les animaux relâchés après maintien en captivité soient sains et robustes,*
- *Promouvoir les échanges entre les acteurs de la conservation de Polynésie française et les organisations régionales comme SPREP, la Convention pour les espèces migratrices, l'UICN Marine Turtle Specialist Group et les structures et organisations nationales notamment le Groupe Tortues Marines France, pour une meilleure conservation de ces espèces migratrices,*
- *Encourager la préparation d'un document sur l'utilisation durable des tortues marines en Polynésie française en développant un large dialogue entre les communautés,*
- *Promouvoir la préservation des tortues marines en Polynésie française en s'appuyant sur sa valeur symbolique et environnementale dans la culture polynésienne.*

*Milaní Chaloupka, George Balazs, Lui Bell, Stéphane Ciccione,
Colin Limpus*



Les recommandations pour la réussite d'un plan de conservation de la tortue en Polynésie

Ces recommandations ont été formulées par les participants lors des débats organisés lors du symposium. Elles ont ensuite été synthétisées dans les tableaux ci-dessous.

Avant tout, les plans de conservation devront être régionaux pour être efficaces. Il faut, pour réussir à mettre en place un plan de préservation durable de la tortue en Polynésie, rappeler que préservation ne veut pas dire interdiction. L'utilisation des mots, des langages doit être minutieux, précis afin d'éviter les incompréhensions. L'un des facteurs majeurs et incontournables à intégrer dans tout plan de conservation est le 4^{ème} pilier du développement durable (environnement, social, économie), la culture. Il faut intégrer dans les plans de conservation les dimensions culturelles et traditionnelles, afin de partager les expériences et les idées qui devraient guider les choix pour élaborer un cadre prospère au renouvellement à la sauvegarde des tortues marines. Pour y arriver, il faut allier les méthodes scientifiques et le savoir traditionnel. Les conditions de la réussite évoquées lors du symposium peuvent s'articuler autour de 3 thèmes.

AVOIR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DES TORTUES

- Définition et actualisation des sites d'étude prioritaires.
- Extension des suivis de sites de ponte existants.
- Définition d'une liste exhaustive des sites de ponte de tortues vertes en Polynésie par des missions de reconnaissance sur l'ensemble des archipels.
- Recherche de sites de ponte éventuels pour les tortues imbriquées, classées en danger critique d'extinction d'après l'UICN, et non étudiées à ce jour en Polynésie française.
- Harmoniser les techniques d'échantillonnage et des bases de données entre les différents acteurs.
- Structuration d'un réseau d'observation (notamment par la recherche de partenaires, de moyens logistiques et de soutiens financiers) des tortues marines en Polynésie française. Ce réseau pourrait faire appel à des anciens braconniers (gardiens de tortues).
- Marquer systématiquement les tortues vertes et imbriquées au niveau des sites de pontes et des centres de soins.
- Développer un projet de marquage satellite (grâce à un émetteur situé au niveau de la carapace, les déplacements migratoires ainsi que des paramètres tels que la température, la profondeur, le profil de plongée et la vitesse de nage peuvent être détectés par un satellite en orbite).
- Faire appel aux savoirs ancestraux, et former les populations locales aux approches scientifiques.
- Intégrer des pêcheurs dans les missions scientifiques.
- Renforcer la coopération et la coordination entre les Pays du Pacifique.
- Réaliser une nouvelle étude de faisabilité financière, technique et environnementale sur la mise en place d'une ferme à tortues dans le but de repeuplement.

PROTEGER ET REHABILITER LA TORTUE ET LEURS HABITATS ESSENTIELS

- Promouvoir la mise en œuvre du plan de conservation auprès des populations locales afin que ces dernières soient les têtes de pont du plan.
- Enrayer dans un premier temps le braconnage à but commercial.

- Sensibiliser et intégrer les populations dans le plan de conservation.
- Appliquer strictement la réglementation en vigueur sur la pêche, mais aussi sur la conservation du littoral et les autorisations de remblais.
- Redonner une valeur économique plus grande aux tortues vivantes qu'aux tortues « mortes » ; Programme éco touristique, etc.....
- Créer une police environnementale et lui donner des moyens de travailler.
- Protéger les sites de ponte avec l'aide de volontaires effectuant des surveillances de nuit lors des saisons de ponte.
- Créer de nouveaux outils et plans de conservation (aires marines protégées, réserve de biosphère...).

DEVELOPPER LES PARTENARIATS, LES COOPERATIONS ET L'INFORMATION, ET LE DIALOGUE

- Renforcer la coopération et la coordination entre les Pays du Pacifique
- Mise en place d'un programme de sensibilisation et de lutte contre le braconnage en incluant l'ensemble des acteurs concernés : élus, pêcheurs, douaniers, gendarmes, services techniques et associations.
- Sensibilisation régulière sur les îles même éloignées de Polynésie française.
- Création de relais pédagogiques.
- Sensibilisation des pêcheurs et usagers du lagon.
- Faire participer les communes au programme de conservation : marquage, identification des sites de ponte et suivis. ...
- Former les populations à la préservation des tortues
- Former les pêcheurs à l'utilisation de dispositifs de pêche permettant la baisse des captures accidentelles et les accompagner financièrement dans l'achat de ce nouveau matériel.
- Réaliser des films et de nouveaux supports éducatifs et les intégrer dans les programmes d'enseignement.
- Organiser régulièrement des rencontres entre tous les acteurs afin de permettre une adaptation immédiate et efficace du plan de préservation.

Revue de presse

REVUE DE PRESSE ECRITE

DATE DE PARUTION	TITRE DE L'ARTICLE	JOURNAL D'INFORMATION
07-oct-10	Deux jours pour regarder sous la carapace des tortues	La Dépêche de Tahiti (page 33)
26-oct-10	Le retour de la chasse à la tortue	Les nouvelles (Une et page 8)
26-oct-10	Un Symposium pour les tortues	Les nouvelles (page 9)
27-oct-10	Les quotas accueillis froidement	Les nouvelles (Une et page 16)
27-oct-10	Te honu voit ses défenseurs s'enliser	La Dépêche de Tahiti (page 36)
28-oct-10	La Clinique s'équipe	Les nouvelles (page 22)
28-oct-10	Vers un assouplissement des règles pour une pêche non lucrative	La dépêche (Une et page 30)
30-oct-10	Tortues : pas de décision hâtive et unilatérale	La dépêche (page 18)
30-oct-10	Les pêcheurs pour la préservation de la ressource	La dépêche (page 23)
30-oct-10	Les tortues c'est sacré !	Les nouvelles (Une, page 2, page 5 et 6)
30-oct-10	La tortue, alibi des cyniques bouffons	Les nouvelles (page 8)
30-oct-10	Les tortues marines de Polynésie menacées par le gouvernement -Les tortues dans la mythologie polynésienne	Les nouvelles (page 7)
nov-10	A la rencontre des tortues de mer	Tahiti tourisme magazine
08-nov-10	Pour la tortue, suivez la flèche...	La dépêche (Une et page 2)
08-nov-10	Le pays évite la crise, les militants restent vigilants	La dépêche (page 22 , 23, 24 et 25)
09-nov-10	And now...ils veulent protéger les tortues	Les nouvelles (page 5)



MOOREA - Symposium international sur la tortue marine de Polynésie française



Te honu voit ses défenseurs s'enliser

tifique. Un choc de deux rencontres "interculturelles" expliquait le sénateur Richard Tuheiava.

mêmes, et leur donnant, au sein d'un cadre nouveau, la pleine responsabilité de cette gestion. "Un rahui adapté au XXI^e siècle, plus proche des réalités et plus efficace dans son cadrage de police environnementale". Pour l'État représenté par Eric Berthon : "La lutte contre le braconnage dispose de moyens insuffisants, donc pas toujours efficace. L'ampleur du braconnage reste une inconnue et on sait que plusieurs milliers de tortues sont sacrifiées pour leur chair".

nature. "Si la tortue est en danger c'est avant tout suite à la destruction de tout un environnement, de tous nos rivages par la construction d'importants complexes réduisant à néant l'habitat des tortues. Que l'on arrête de fustiger les pêcheurs, que l'on regarde ce qui se passe autour de nous. Où est-elle la police pour arrêter tous ces abus ?"

tues marines. Demain, plusieurs interventions de scientifiques animeront la matinée, et un débat général se tiendra autour du contenu du plan de conservation et synthèse.

De notre correspondant
Jeannot Rey



PAROLE À
Nataea Montillet
Du service
de la Culture

"Pourquoi imposer une réglementation conçue par des gens qui ne vivent pas dans l'environnement de la tortue à ceux qui pratiquent la chasse et l'élevage depuis des siècles ? N'est-ce pas plutôt à chaque communauté de s'autogérer ? (...) En vertu des coutumes ancestrales et des nouvelles réglementations du Plan de gestion de l'espace maritime (PGEM), pourrait-on trouver un compromis, autoriser l'élevage, une pêche réglementée ?"

En 3 points

- Le premier symposium a réuni une centaine de personnes, mais n'a pas pour l'instant permis une avancée.
- Deux visions se sont opposées, l'une polynésienne, l'autre scientifique.
- Miri Tatarata a été très chahuté lors de la présentation de son projet de légalisation de la pêche.

Deux cultures, deux visions

Or, l'objectif de ce symposium est avant tout la mise en place d'un plan de conservation des tortues marines de Polynésie française.

Plusieurs intervenants ont exprimé leur point de vue, ayant recours au discours ou à l'exposé. Pour la commune de Moorea-Majao, dont le maire était représenté par Liline Mahao : "La consommation de la tortue était et est encore un fait culturel pour tous dans les îles privées de viande. C'est un apport indispensable de protéines. Ce met est hélas devenu un luxe, tellement convoité, que la disparition de l'espèce semble inéluctablement programmée. Et les tortues iront rejoindre le vaste cimetière de la Nature en compagnie d'autres animaux que l'homme a éliminés ou est en train de le faire".

Pour Christophe Giraud, vétérinaire attaché au ministère de la Santé et de l'Écologie, le service de la direction de l'Environnement et le ministère souhaitent repenser leur approche de la gestion des populations de tortues marines en y faisant participer les Polynésiens eux-

mêmes, et leur donnant, au sein d'un cadre nouveau, la pleine responsabilité de cette gestion. "Un rahui adapté au XXI^e siècle, plus proche des réalités et plus efficace dans son cadrage de police environnementale". Pour l'État représenté par Eric Berthon : "La lutte contre le braconnage dispose de moyens insuffisants, donc pas toujours efficace. L'ampleur du braconnage reste une inconnue et on sait que plusieurs milliers de tortues sont sacrifiées pour leur chair".

Le sénateur Richard Tuheiava, de son côté, expliqué que sa présence en tant que parlementaire national était du fait d'un problème pluridisciplinaire ou association, élus, population et décideurs se doivent de débattre ensemble pour la sauvegarde d'une espèce et d'une culture. Miri Tatarata de la direction de l'Environnement a, pour sa part, fait un point sur la situation des tortues en Polynésie française et annoncé les objectifs du Pays : "Promouvoir la mise en œuvre d'un plan de conservation, sauvegarde de l'espèce, lutte contre le braconnage, repeuplement de l'espèce, protection des habitats et sensibilisation auprès de la population".

"Beaucoup de belles paroles, mais qui restent des paroles", dira en tahitien Papa Mahai, qui rappelait qu'en tant que pêcheur, il respectait, lui, le cycle de la

Richard Tuheiava va apaiser le débat

Le ton était donné : deux cultures, deux visions, deux mondes qui pourraient se comprendre, à condition que chacun cherche s'ouvrir à la vision de l'autre. C'est Richard Tuheiava qui a apaisé le débat : "Nous avons ici deux grilles de lecture différentes, un scientifique ne voit pas les choses de la même manière qu'un représentant de la population locale. À partir du moment où l'on peut répondre à quelques questions telles que 'qui sommes-nous ?', mais aussi 'Pourquoi notre biodiversité est aussi exceptionnelle ?', je pense que l'on trouvera une réponse qui consolidera ce symposium. C'est à une rencontre interculturelle que nous assistons aujourd'hui, au-delà d'un discours uniquement scientifique que tout le monde ne comprend pas forcément. L'important est que tout le monde comprenne où nous voulons tous aller". L'après-midi était consacré à des interventions sur une étude des pontes des tortues vertes, des témoignages sur la position du Pays quant à la gestion des tor-



Impressionnante intervention de René Taputu de Scilly sur la situation des tortues de son île et sur les rapports houleux avec le Pays, notamment l'Établissement pour la valorisation des activités aquacoles et maritimes (EVAAM).

La DIREN propose le retour à la "légalisation" de la pêche

Le bruit courait depuis quelques jours sur la mise en place d'une nouvelle réglementation sur la tortue. Elle a été présentée hier aux membres du symposium par Miri Tatarata, de la direction de l'Environnement. Après un bref rappel sur les différentes réglementations mise en place par le territoire depuis 1971, qui visait à la protection de l'espèce, Miri Tatarata a annoncé un projet qui autorisera la pêche à la tortue. Selon la représentante de la DIREN, il reviendrait aux communes et à la population de définir un quota de pêche pour une consommation à titre gracieux, au bénéfice de la population. Selon Miri Tatarata, le syndicat des communes et celui des pêcheurs seraient favorables au principe de quota. À charge à la commune d'identifier les pêcheurs et de déterminer les ouvertures de pêche. La présidence du Pays aurait approché le conseil des ministres et cette régularisation pourrait intervenir dès 2011.

À cette annonce, les réactions furent nombreuses et parfois violentes. La plupart des intervenants ont jugé cette proposition d'inacceptable. "On connaîtra des tortues pêchées légalement et d'autres illégalement". La réaction la plus virulente est venue de René Taputu de Scilly : "Vous voulez protéger les tortues, donnez-moi les moyens de le faire dans mon île. Donnez-moi un appareil photo et un portable. Bientôt il y aura la course Hawaik Nui, ce qui veut dire des dizaines de bateaux qui s'approcheront de mon île et qui partiront avec des dizaines de tortues braconnées chez moi. Je saurais alors quoi faire..."

Organisée par l'association Te māna o te moana, la première journée du symposium international sur les tortues marines en Polynésie française s'est tenue hier à l'Inter-Continental de Moorea. Une centaine de personnes était présente dont des représentants des mondes associatif, politique, scientifique et, bien entendu, la population. Premier constat pour le public et les organisateurs : la présence de discussions sur le devenir des tortues. Celle liée à la culture polynésienne, l'autre issue d'intervenants avec une vision plus "européenne", voire scien-



Une centaine de personnes a assisté à l'ouverture de ce premier symposium international sur la tortue de Polynésie et plusieurs scientifiques internationaux ont fait le déplacement.

Les quotas accueillis froidement

TORTUES. L'annonce officielle de l'ouverture prochaine de quotas de pêche à la tortue a été faite hier au symposium à Moorea. L'accueil a été pour le moins sceptique.

L'ESSENTIEL

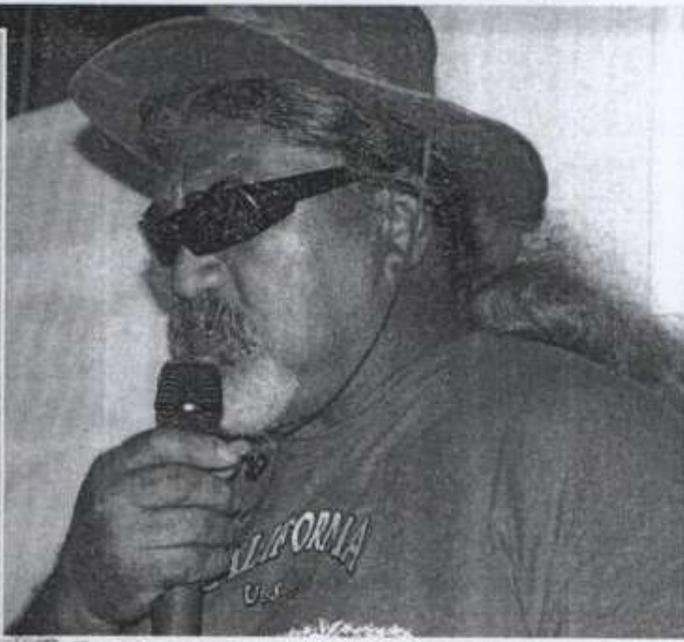
► Selon la direction de l'environnement, les communes pourront autoriser l'année prochaine des quotas pour la pêche aux tortues

► Les participants au symposium ont réclamé en retour plus de moyens pour contrôler le braconnage et financer la recherche

► Autre sujet d'inquiétude pour l'heure sans réponse : sur quels critères ces quotas seront-ils fixés ?



Miri Tatarata, chargée de la biodiversité marine pour la direction de l'environnement : "Le président du Pays a sollicité le conseil des ministres qui a donné un avis favorable. La nouvelle réglementation devrait être prête pour 2011."



René Taputu, "gardien" de l'île de Scilly célèbre pour ses sites de pontes : "Vous déployez encore des lois, mais ce n'est que du bla-bla. Arrêtez de parler de protection si vous n'êtes pas capables de la faire, et donnez-moi plutôt des moyens !"

Zoom

Une nouvelle charge pour les communes

Miri Tatarata a exposé hier les grandes lignes du projet de la direction de l'environnement d'ouvrir des quotas pour la pêche aux tortues. Voici sa présentation, in extenso :

Solutions proposées :

- Établir les quotas par île, en partenariat entre les communes, la population, les associations et le Pays, pour la consommation par la population à titre gracieux et communautaire.
- Les communes seront chargées de l'ouverture et de la fermeture de la pêche, du choix des pêcheurs et de la surveillance des opérations.
- La période de pêche et de consommation sera limitée dans le temps.

Contreparties attendues des communes :

- Respect des quotas.
- Abattage avant dépeçage : bonnes conditions sanitaires.
- Partage communautaire des tortues pêchées sous quotas. Aucun morceau de viande de tortue ne devra quitter l'île où elle a été pêchée.
- Vente interdite.
- Contrôle des quotas par les communes.
- Participation des communes aux programmes de conservation, de marquage, d'identification et de suivi des sites de ponte.

Sanctions :

- Toute infraction entraînera l'arrêt immédiat de la pêche autorisée dans le cadre des quotas fixés.
- Excepté les quotas de pêche autorisés, la réglementation reste inchangée. La lutte contre le braconnage continue.

La pêche à la tortue va être partiellement ouverte. Ce n'est plus qu'une question de semaines, selon Miri Tatarata, chargée de la biodiversité marine pour la direction de l'environnement : "Nous avons commencé à interroger les pêcheurs et les populations des Tuamotu et des îles Sous-le-Vent. Le président du Pays a sollicité le conseil des ministres qui a donné un avis favorable. La nouvelle réglementation devrait être prête pour 2011." Elle devrait modifier le code de l'environnement pour donner la possibilité aux communes d'accorder des quotas de pêche (lire l'encadré). Hier après-midi, lors du symposium international consacré aux tortues marines, à l'hôtel InterContinental de Moorea, cette mesure imminente a été officiellement annoncée devant un aréopage d'écologistes et de pêcheurs. On ne peut pas dire que la proposition gouvernementale a suscité l'enthousiasme.

Après la présentation, un personnage incontournable sur le sujet prend la parole : René Taputu, un habitant de l'île de Scilly où des milliers de tortues se reproduisent chaque année. En langue tahitienne, il laisse sa colère exploser, la traduction en français par une participante donnant en résumé : "Vous déployez encore des lois, mais ce n'est que du bla-bla. Moi, la protection des tortues n'est pas sur le bout de mes lèvres, elle est dans ma vie. Donnez-moi un appareil photo et je fournis aux dames tous les braconniers de Scilly. Arrêtez de parler de protection si vous n'êtes pas capables de la faire, et donnez-moi plutôt des

moyens !". À sa suite, Léo Morou, militant d'une association de Taha'a, reproche à Miri Tatarata de n'avoir "rien prévu pour lutter contre les pièges à poissons, qui sont responsables de 70% de captures de tortues" et de n'avoir "jamais su convaincre les politiques".

"À Moorea, il n'y a plus de tortues vertes. Il ne reste que des tortues imbriquées, qui sont immanquables. Quel quota mettez-vous ?", interroge un autre auditeur. "Comment ferez-vous à Tahiti et Moorea, où les habitants voudront eux aussi consommer de la viande de tortue, alors qu'on sait que la chair vient des autres îles ?", ajoute Matthieu Petit, biologiste de l'association Te Mana o te Moana. "Nous n'avons pas encore commencé le travail pour les îles du Vent. Mais de toute façon, ce n'est pas moi qui déciderai du quota, ce sera vous", leur répond Miri Tatarata.

Mais elle n'en a pas fini. Sophie Gagne, présidente de l'association Te Honu Tea, qui tente de protéger les testudines de Tikehau : "Des tortues, à Tikehau, il n'y en a quasiment plus. La preuve, en 2000-2010 une seule tortue est venue pondre sur tout l'atoll. Comment place-t-on un quota quand on n'a qu'une seule femelle ?" Matthieu Petit résume l'inquiétude de scientifiques : "Je suis satisfait que le gouvernement fasse quelque chose, mais en même temps réservé au sujet des quotas. Je reste en attente de vrais chiffres. Et de mesures compensatoires comme des moyens de surveillance et des financements de projets de recherche. Les quo-

tas en eux-mêmes ne vont pas régler le problème."

Au final, il n'y a peut-être que Michel Arakino, un habitant des Tuamotu de l'est, qui est reparti hier avec le sourire. Il avait passé la matinée à défendre la consommation de la viande de tortue : "J'ai toujours consommé de la tortue mais je suis considéré comme un voleur de cette nourriture que j'ai toujours mangé. Aujourd'hui, vous -les scientifiques- avez votre façon de voir. Nous aussi. Il faut cesser de polémiquer et de dénoncer. Trouvons une solution à laquelle tout le monde peut adhérer. C'est bien d'avoir une clinique et un centre d'études. Mais laissez nous vivre notre vie, notre coutume. Parce qu'il ne faut pas que notre coutume devienne de l'histoire."

Benoît Buquet

La tortue, c'est sacré

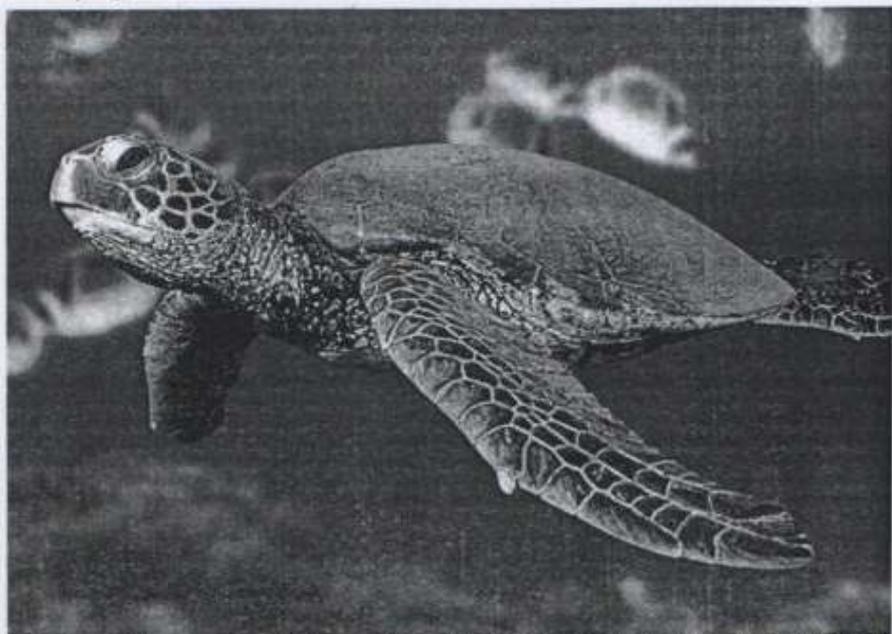
SOCIÉTÉ. L'annonce faite par la direction de l'environnement de la réouverture de la chasse de la tortue marine a soulevé bien des réactions en Polynésie française, tout comme à l'étranger. Au fenua, on rappelle le caractère sacré de l'animal dont la consommation était réservée à une élite. Les scientifiques posent eux le problème de l'extinction de l'espèce. Devant le tollé, le ministère a rappelé qu'il ne s'agissait là que d'un projet.

Le retour à la chasse à la tortue crée le buzz. De vives réactions se font entendre partout depuis l'annonce faite au symposium sur les tortues marines. Le directeur de la Diren, Christophe Giraud, en début de semaine a expliqué : "qu'il s'agissait là de prendre en compte une pratique culturelle afin de mieux la contrôler". Sauf que depuis, le ton monte et ceux qui ont mené des travaux sur les tortues sortent du bois.

Selon Simone Grand, chercheuse dans le champ des sciences naturelles, "il ne faut pas tout confondre. Il ne faut pas confondre la culture, la tradition et le patrimoine". Cette femme de conviction souligne qu' "autrefois, la tortue était sacrée, pêchée et consommée selon des techniques et des rites particuliers, et respectée de part sa fragilité. Aux Tuamotu, elle avait ses marae. Ailleurs, seuls les Arii étaient autorisés à la consommer. C'était tapu que de consommer de la tortue. Et la population était respectueuse de cela, car le tapu était synonyme de mise à mort. Les personnes s'auto-punissaient. Ensuite, quand on me parle de tradition, cela me fait sourire. Parce que de quelle tradition cela relève-t-il. Peut-être de celle de la désacralisation de cet animal. Mais tout cela, n'est lié qu'à la christianisation. C'est à partir de ce moment que le tapu a été brisé et qu'il y a eu des pratiques sauvages à l'encontre de ces animaux. Mais outre ce fait, les Polynésiens ont toujours reconnu plus ou moins, le caractère sacré de la tortue". Des maîtres de conférence à l'université de la Polynésie française comme qu'Eric Conte expliquent : "qu'autrefois, les tortues étaient considérées comme des cadeaux des ancêtres". (lire page suivante)

La tortue, de sacrée à protégée. Aux temps anciens, la tortue était donc considérée comme sacrée. Ainsi, elle a pu être protégée pendant des siècles par ce système de tapu. La chasse et la consommation en étaient limitées. L'abandon des anciennes croyances et la christianisation des îles au début du XIX^e siècle, a marqué la fin de cette protection. La stricte interdiction d'en consommer faite aux habitants a été levée par le roi Pomare V dans les années 1890. "Il y avait des enjeux politico-religieux. Cela a entraîné de nombreuses transformations. D'où la désacralisation de la tortue", précise Simone Grand. Depuis, la chasse à la tortue s'est fortement développée. Tout comme les techniques pêche à la tortue.

"Ce qu'il faut savoir c'est que consommer de la tortue au XVIII^e siècle était un acte guerrier. Car les techniques utilisées pour pêcher les tortues à l'époque n'étaient pas les



La chasse à la tortue pourrait être rouverte en Polynésie française. Malgré les précautions liées aux quotas de pêche, cette décision a suscité l'émotion d'une immense partie de la population non seulement au fenua mais aussi au niveau international.

mêmes. Il ne suffisait pas juste de les canarder mais il fallait plonger et la remonter seule à mains nues. Sur dix tortues, on en attrapait donc une seule. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Maintenant on pêche au fusil. On n'est plus dans le même système. C'est ainsi qu'on a dilapidé les tortues rien que par le changement de mode de capture. À la limite, pourquoi ne pas préserver une croyance sur le caractère sacré de la tortue ? Mais dans ce cas, il n'y a donc pas que la croyance à préserver, mais aussi la technique de pêche", lance Tamatoa Bambridge, sociologue.

Les techniques de chasse "plus barbares" ont eu des conséquences significatives sur le stock de tortues marines. C'est pour ces raisons, que depuis plus de 30 ans, de multiples mesures législatives internationales ont été prises pour assurer la protection des tortues. En Polynésie française, sa pêche a été encadrée. Aujourd'hui, les tortues sont à nouveau menacées. On s'en émeut actuellement au fenua mais également

au-delà des frontières du Pays. Des pétitions fleurissent sur Internet. Et nombreux sont ceux qui se posent la question de "pourquoi une telle décision ?". Les commentaires sont très glorieux.

"L'émotion suscitée par cette fautive annonce fait le bonheur du président Tong Sang et de ses ministres et permet un double bénéfice. En effet pendant qu'on s'offusque et crie au scandale par blog interposé, qu'on se passionne pour les tortues marines on oublie la longue liste des désastres dus à tous les gouvernements depuis 30 ans : faillite de la CPS, échec scolaire, chômage en constante hausse, paupérisation et précarisation des autochtones, détournements réguliers de l'argent public, effondrement du tourisme, dettes des SEM, absence de stratégie de moyen et long terme... relevés dans un rapport Bolliet qui risque fort de se voir remis dans un placard dont la clé se perdra par inadvertance", signe Chantal Spi de sa plume aiguisée.

Se pose également la question de la biodiversité. Simon Grand explique à ce propos qu' "en terme de biodiversité ce va être un carnage. Nous ne pouvons pas nous permettre de dilapider ainsi un patrimoine. Si on voulait consommer de la tortue, il fallait s'y prendre autrement et par exemple, penser à faire de l'élevage. Aujourd'hui, nous ne connaissons pas le stock de tortues. Si on pratiquait l'élevage, on pourrait relâcher dans leur milieu naturel par la suite et ainsi régénérer l'espèce sans pour autant la menacer. Or là, nous allons vers l'extinction de l'espèce car malgré la réglementation il y a toujours des braconniers. À mon sens, il faut, par exemple aux Tuamotu, faire des parcs familiaux en apprenant aux populations les méthodes et les critères permettant aux habitants des îles de consommer, mais en pensant au développement durable et en faisant en sorte d'utiliser les ressources du lieu. Ce serait peut-être moins hypocrite comme solution que de tenter de l'encadrer à nouveau". Ce projet est loin de faire l'unanimité. Et le ministre en charge de l'Environnement, Jules Ienfa a bien été contraint de conclure hier que tout cela "ne reste aujourd'hui qu'une piste de travail et de réflexion".

Zoom

Le ministère de l'Environnement fait marche arrière

Hier, le ministère en charge de l'environnement a fait machine arrière. Dans un communiqué, Jules Ienfa explique : "l'annonce faite par la direction de l'environnement lors du symposium consacré aux tortues marines à Moorea a soulevé une vague de réactions de la part de la population tant scientifique que civile. Ces réactions que l'on a pu entendre sur les ondes des radios et dans la presse écrite, témoignent du grand intérêt que portent les Polynésiens à la biodiversité marine, et démontrent une réelle prise de conscience des menaces qui pèsent sur les tortues marines en Polynésie française. Il est, pour moi, un signe encourageant. Toutefois, en ma qualité de ministre en charge de l'environnement, il est de mon devoir de rassurer à la fois tous les défenseurs de la biodiversité

marine, mais aussi nos enfants, qui ont été pour beaucoup attristés par cette annonce. En effet, si des réflexions sont en cours pour définir une politique de protection des tortues marines en Polynésie française, car il s'agit bien là d'identifier la meilleure stratégie pour conserver cette espèce emblématique dans nos eaux, aucune décision, aussi lourde que celle qui a été annoncée en début de semaine, n'a été actée". Et le ministère de poursuivre : "et pour cause, chacun sait qu'une telle décision nécessite un travail considérable en amont (inventaire des stocks, mécanismes de contrôle, etc...) qui n'a pas encore été réalisé. Cependant, il est à reconnaître que la politique protectionniste menée jusqu'à aujourd'hui n'a pas su porter ses fruits, les saisies

de plusieurs centaines de kilos de viande de tortues par les services douaniers ces dernières années en témoignent. C'est pourquoi, il paraît essentiel, non pas de prendre une décision hâtive et unilatérale sur un sujet d'une telle importance, mais bien d'imaginer de nouvelles méthodes de conservation qui permettraient de concilier la protection et la multiplication des populations de tortues marines en Polynésie française, et sa consommation strictement alimentaire, et non commerciale, dans nos îles les plus éloignées. Une collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés devra permettre de valider ou d'invalider cette hypothèse qui jule rappelle, ne reste aujourd'hui qu'une piste de travail et de réflexion."